

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DFPE 137** Subvention (118.329 euros) et avenant n°3 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour la crèche collective Le Petit Dauphin Cloÿs (18e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Dauphin Bleu ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 17 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Le Dauphin Bleu ayant son siège social 81-83, rue Vauvenargues (18e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 118.329 euros est allouée à l'association Le Dauphin Bleu pour sa crèche située 34 rue de Cloÿs 18è (n° tiers SIMPA : 21078; n° de dossier : 2016\_02524).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**